



CAP

CONVERGENCE . ANIMAUX . POLITIQUE

**DÉJÀ HUIT ANS D'ACTION POLITIQUE
POUR LES ANIMAUX**

Juillet 2025

Édito

Sécuriser les acquis et construire sur le temps long

L'année qui s'ouvre pour CAP s'annonce, à l'image de la précédente, marquée par une **instabilité politique persistante**. Le spectre d'une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale et d'un remaniement gouvernemental plane toujours, rendant le travail de plaidoyer plus incertain, mais aussi plus essentiel. Dans ce contexte mouvant, **notre capacité à nous adapter rapidement, à rester en veille et à maintenir un dialogue constant avec les décideurs sera déterminante**.

Par ailleurs, elle sera **marquée par les élections municipales de mars 2026**, et le début de la course à la présidentielle de 2027. Ces moments charnières nous offriront des opportunités précieuses : celles de **remettre nos sujets au cœur du débat politique et public, d'amener les partis et prétendants à se positionner** sur de nouveaux engagements ambitieux en faveur des animaux, et de consolider les positions favorables existantes, alors que le contexte politique (crises institutionnelle, budgétaire, géopolitique et surtout agricole) a pu sembler en mettre certaines en péril.

Malgré le contexte difficile, l'année écoulée a démontré la force du travail de fond mené par CAP et les ONG partenaires. Après sept années d'accompagnement patient et stratégique, nous avons obtenu pour la première fois un **débat sur la corrida au Sénat – une avancée symbolique majeure pour un sujet longtemps jugé trop inflammable** au sein des hémicycles. Dans le même esprit, nous avons réussi à **ouvrir de nouveaux espaces de discussion sur des thématiques encore peu considérées**, comme l'élevage de saumons en circuit fermé, avec le dépôt d'une proposition de loi puis d'un amendement sur le sujet. Ces initiatives permettent de faire évoluer le regard des décideurs sur certaines formes d'exploitation animale encore mal connues ou banalisées.

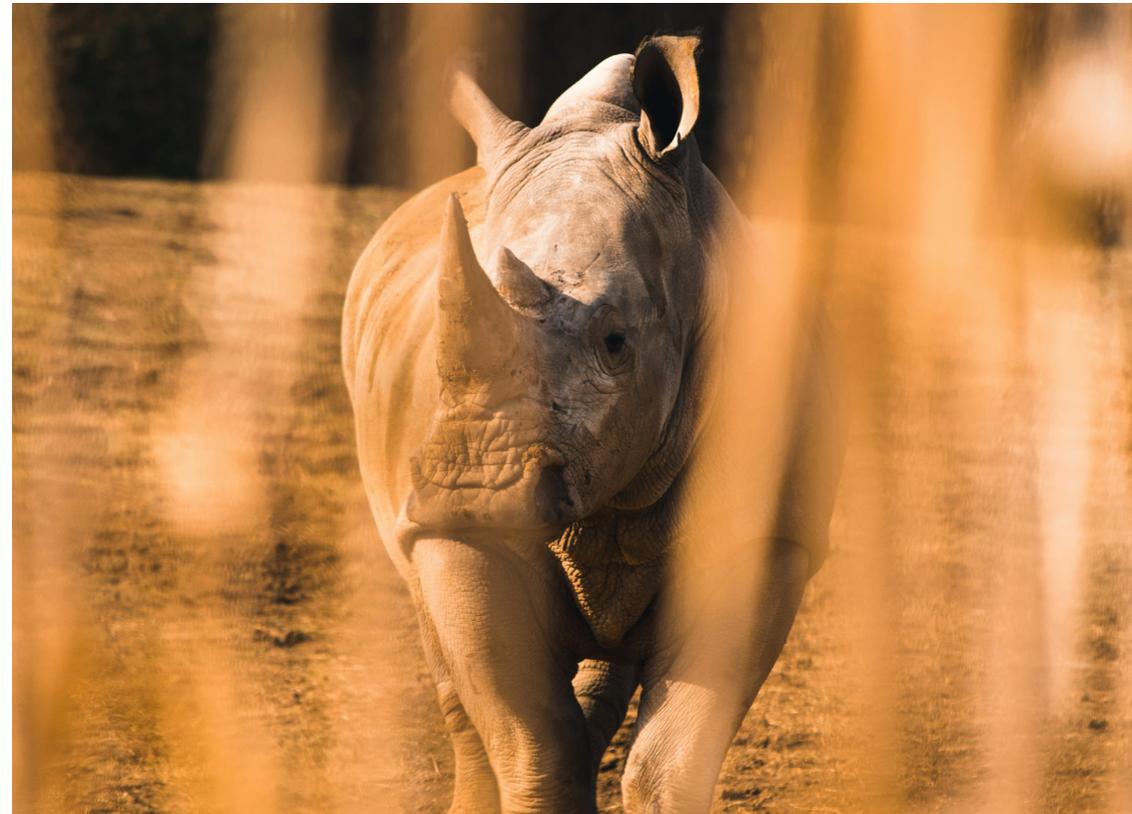
Nous avons également **considérablement renforcé notre travail autour du projet de loi de finances**, en consolidant notre stratégie et en outillant notre réseau. Pour la première fois, nous avons proposé une formation dédiée aux ONG partenaires afin de mieux s'emparer de ce levier budgétaire trop souvent sous-exploité. Nous comptons bien poursuivre sur cette lancée : **notre prochaine Rencontre CAP sera d'ailleurs consacrée à ce thème central. Elle marquera une innovation de format puisque ce sont les parlementaires qui s'adresseront directement aux ONG**, dans un esprit de dialogue inversé et stratégique.

CAP poursuivra par ailleurs son travail d'interpellation et de sensibilisation auprès des députés, en portant une attention particulière à celles et ceux qui occupent une place stratégique dans les dynamiques parlementaires. Nous continuerons à **investir les niches transpartisanes**, qui se sont révélées être un levier nouveau et prometteur pour inscrire à l'agenda des propositions portées par les ONG. Cette action vise à la fois à **sécuriser des avancées concrètes à court terme**, dans la dernière partie du quinquennat, et à **préparer un terrain fertile pour les prochaines configurations politiques**.

Nous resterons également fortement **mobilisés auprès du Sénat**, chambre qui, dans le contexte actuel, incarne une rare forme de **stabilité institutionnelle**. Cette situation renforce l'intérêt d'un dialogue approfondi et d'un travail de fond avec les sénateurs et sénatrices, dont le rôle, souvent plus discret, est pourtant structurant dans le travail législatif.

Dans ce paysage complexe, la mission de CAP reste inchangée : **créer les conditions d'un changement politique durable pour les animaux, en s'appuyant sur la force du collectif associatif et la mobilisation de décideurs convaincus**. C'est ensemble, ONG et acteurs politiques engagés, que nous pourrons faire émerger les victoires de demain.

Melvin Josse, Directeur.





CAP, c'est quoi ?

Depuis 2017, notre association à but non lucratif s'est donnée pour mission d'**intégrer la protection des animaux et de leur environnement dans la loi**, grâce à une action politique efficace et coordonnée.

Notre mission se décline en 3 axes d'action :



Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des décideurs politiques en faveur de la cause animale. Notre action de plaidoyer vise à identifier et créer des opportunités législatives, en favorisant la collaboration entre les ONG et les décideurs politiques.



Accompagner et coordonner nos 25 ONG partenaires dans leurs démarches de plaidoyers, en favorisant l'émergence d'actions collectives et la formulation de demandes politiques communes, cohérentes et audibles.



Créer et renforcer les liens entre les acteurs politiques et associatifs. Nous avons constitué ces dernières années un réseau d'alliés politiques à l'écoute des ONG : nous créons des opportunités de rencontre et d'échanges réguliers.



“En tant qu'association, on a vraiment besoin de rencontrer des parlementaires, pour proposer des lois, pour les voter, pour porter nos revendications dans le débat politique, pour interpellier, questionner le gouvernement. Les politiques, eux, ont besoin d'arguments, de notre expertise. CAP nous fournit la manière d'aborder ces politiques, d'échanger avec eux, des outils et des opportunités, ainsi qu'un cadre, comme lors des rencontres CAP, où l'on peut effectivement discuter avec eux.”

Sophie Maffre-Baugé - Présidente du COLBAC

Nos méthodes d'action



Rencontrer les décideurs politiques en tant que relais des ONG partenaires, et défendre leurs demandes lors des rendez-vous et par le biais de la newsletter mensuelle et d'autres communications adressées aux parlementaires.



Proposer et accompagner des actions spécifiques (questions au gouvernement, propositions de loi, amendements, auditions, etc.) ou collectives (tribunes, campagnes de communication) pour nos ONG partenaires.



Organiser des événements thématiques qui rassemblent les ONG partenaires et les parlementaires. Ces temps forts consolident les relations entre les différentes parties prenantes de CAP et permettent aux ONG d'échanger avec les décideurs politiques de manière informelle.



Soutenir nos ONG partenaires dans leurs démarches de plaidoyer au travers de conseils, de formations, d'outils mis à leur disposition (cartographie, veille politique) et d'un suivi personnalisé à la demande. Grâce à notre expertise institutionnelle et politique, nous déployons pour toutes nos ONG partenaires un ensemble de moyens d'actions ciblés, adaptés aux objectifs stratégiques définis.

“Je crois qu'il y a une dimension importante, à laquelle CAP contribue, c'est de faire en sorte que les hommes politiques, les femmes politiques, puissent avoir ce lien permanent avec les associations, avec leurs argumentaires, et surtout, leurs expériences.”

Olivier Falorni - député

Les sujets que nous portons

CAP n'a pas de revendication propre, elle porte les demandes de ses ONG partenaires couvrant l'ensemble des sujets relatifs à la condition animale :



Élevage et alimentation



Animaux sauvages et biodiversité



Expérimentation animale



Animaux de compagnie



Captivité et corrida



Éducation, droit et gouvernance

Notre expertise réside dans la stratégie de défense de ces demandes, basée sur notre connaissance du milieu institutionnel et sur notre travail relationnel.





L'équipe CAP



Melvin Josse
Directeur



Milton Federici
Responsable des affaires publiques



Hugo Marro-Menotti
Responsable plaidoyer et juridique



Malou Longo
Chargée de plaidoyer



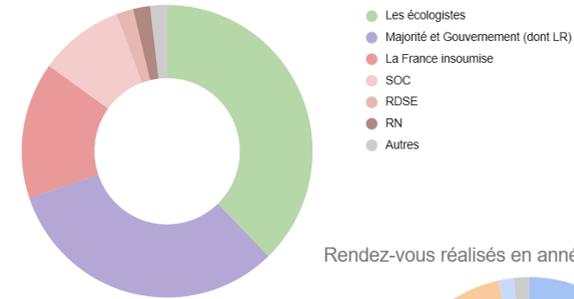
Charlotte Clabaut
Responsable financement et développement



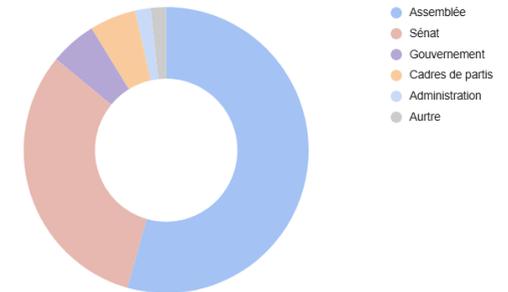
Juliette Parade
Responsable des opérations et de l'engagement



Personnalités rencontrées en année 8



Rendez-vous réalisés en année 8



L'année 8 en chiffres



57

rendez-vous
parlementaires



15

PPL
accompagnées



21

Questions
écrites



88

Amendements



24

ONG
partenaires



3

Événements

Retour sur nos 10 actions phares de l'année :

1. Ouvrir un débat démocratique sur la corrida au Sénat
2. Faire bouger les lignes du Budget : 43 amendements déposés
3. Intégrer l'alimentation végétale dans la loi sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation
4. Obtenir une proposition de loi contre les fermes-usines de saumons
5. Interpeller le gouvernement pour faire appliquer la loi sur la captivité
6. Renforcer nos alliances politiques aux universités d'été
7. Demander au Premier ministre la création d'un ministère de la Condition animale
8. Inscrire la chasse aux trophées à l'ordre du jour de la Conférence des Présidents
9. Renforcer les liens entre les ONG et les parlementaires
10. Encourager les décideurs politiques à soutenir le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale



1. Ouvrir un débat démocratique sur la corrida au Sénat

En novembre 2024, nous avons obtenu pour la première fois un débat sur la corrida au Parlement. La mise à l'ordre du jour d'une proposition de loi visant l'interdiction de la présence de mineurs de moins de 16 ans lors de corridas est le **résultat d'un long cheminement politique accompagné par CAP depuis 7 ans**, avec nos alliés historiques, la Sénatrice Samantha Cazebonne (RDPI) et le Sénateur Arnaud Bazin (LR).

Le texte n'a pas été adopté mais a **permis d'identifier plus clairement nos soutiens et nos opposants, de lever un tabou politique bien ancré et de décrocher plusieurs rendez-vous parlementaires.**

Rendez-vous avec Arnaud Bazin et Samantha Cazebonne au Sénat.



2. Faire bouger les lignes du Budget : 43 amendements déposés

Chaque année, les discussions autour du budget de l'État offrent aux ONG une opportunité stratégique pour financer la protection animale et environnementale. Lors du Projet de Loi de Finances 2025, CAP a fait déposer 41 amendements pour ses ONG partenaires, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sur des sujets tels que les transports d'animaux, la chasse ou encore la captivité. **Parmi ces propositions, plusieurs ont été adoptées**, dont l'exonération de TVA sur les frais vétérinaires engagés par les refuges, votée en séance publique, et une enveloppe de 10 millions d'euros pour renforcer les contrôles sanitaires dans le transport maritime d'animaux vivants, adoptée en commission. **Bien que le recours au 49.3 ait annulé ces avancées, elles témoignent de notre capacité à faire émerger des priorités essentielles dans le débat budgétaire.** CAP se mobilise également depuis plusieurs années contre les amendements dits « baillons » qui visent à fragiliser les associations en suspendant leurs avantages fiscaux.

3. Intégrer l'alimentation végétale dans la loi sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation

CAP a accompagné dès l'été 2024 une proposition de loi visant à l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation à l'Assemblée nationale. Notre équipe s'est mobilisée aux côtés de ses ONG partenaires pour y inclure des dispositions en faveur du développement de l'alimentation végétale. **Ce texte a fait l'objet d'une mise à l'ordre du jour dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Écologiste et Social en février 2025** mais n'a pas pu être examiné dans les délais impartis.

N° 386

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2024.

PROPOSITION DE LOI

d'expérimentation vers l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation.

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

4. Obtenir une proposition de loi contre les fermes-usines de saumons

CAP a accompagné son partenaire Seastemik dans le dépôt à l'Assemblée nationale **d'une proposition de loi visant à interdire les fermes à saumons en circuit fermé** sur le territoire national. Pour faire émerger ce sujet politique, notre équipe a mené **un important travail de sensibilisation des parlementaires** en amont, soulignant les impacts néfastes de cette industrie émergente sur le bien-être animal, la biodiversité et le climat. Nous avons mobilisé notre réseau politique pour aider Seastemik à obtenir les signatures de **plus de 100 députés issus de 8 groupes parlementaires différents**, une première étape clé pour enclencher le processus législatif sur ce texte transpartisan.



5. Interpeller le gouvernement pour faire appliquer la loi sur la captivité

Cette année, nous avons mené plusieurs actions pour **interpeller le gouvernement sur l'application de la Loi contre la maltraitance animale**, notamment sur le volet captivité.

En décembre 2024, nous avons obtenu un **rendez-vous au ministère de la Transition écologique** avec la LFDA, QUATRE PATTES, AVES France et Code Animal, suite à la publication de notre **lettre ouverte collective au gouvernement** signée par les **5 ONG et 25 parlementaires**. Au vu de l'urgence de la situation pour les centaines d'animaux concernés et des lacunes persistantes dans l'application du texte, soulevées par les **10 questions écrites au gouvernement déposées** cette année par nos alliés politiques, l'équipe de la ministre s'est engagée à publier plusieurs textes d'application en 2025.

Point d'orgue de notre mobilisation collective, nous avons organisé en juin 2025 une **Rencontre CAP entre ONG et parlementaires** afin d'impulser de nouvelles actions sur ce sujet, notamment la création d'une mission d'évaluation de la loi ou encore le travail d'une PPL sur l'utilisation des animaux sauvages dans le cinéma.



6. Renforcer nos alliances politiques aux universités d'été

Chaque année, les universités d'été des partis politiques offrent une **occasion précieuse de rencontrer de nombreux décideurs politiques**, tels que députés, sénateurs, ministres, et maires, dans un même lieu. Dans un contexte politique incertain, il est crucial de renforcer nos liens avec ces acteurs pour les mobiliser en faveur de nos causes. En 2024, CAP a participé aux Journées d'été des Écologistes, au Campus d'été du Parti socialiste, aux Universités de rentrée du MoDem et aux AMFIS de la France insoumise. Lors de ces événements, CAP s'est distinguée comme un interlocuteur clé auprès de l'entourage du nouveau Premier ministre, notamment en participant pour la première fois aux universités de rentrée du MoDem. À l'issue de ces rencontres, CAP a remis un compte-rendu à ses ONG partenaires, et partagé de la documentation ciblée aux représentants rencontrés. Au total, **33 députés, 9 sénateurs, 3 eurodéputés, et d'autres responsables ont été rencontrés, dont le ministre Jean-Noël Barrot (MoDEM) et le Premier ministre François Bayrou (MoDEM)**.

Marine Tondelier - Universités d'été EELV.



7. Demander au Premier ministre la création d'un ministère de la Condition animale

À chaque nouvelle nomination d'un Premier ministre, CAP engage le dialogue dès les premiers jours de son mandat. En 2024, nous avons coordonné deux démarches collectives avec nos ONG partenaires, à l'attention de Michel Barnier (LR) puis de François Bayrou (MoDEM), pour demander la création d'un ministère de la Condition animale au sein de leur gouvernement. Ces courriers et demandes de rendez-vous sont l'opportunité de rappeler que la condition animale est traitée de manière fragmentée, sans coordination transversale. Si cette demande n'a pas encore reçu de réponse favorable, elle a néanmoins permis de **réaffirmer la mobilisation collective des ONG en faveur d'une gouvernance autonome et cohérente de la protection animale.**

8. Inscrire la chasse aux trophées à l'ordre du jour de la Conférence des Présidents

Dans le cadre de la campagne que nous menons depuis plus de deux ans avec Humane World for Animals Europe, **nous sommes parvenus à faire déposer une 3ème et une 4ème fois notre proposition de loi visant l'interdiction d'importer en France des trophées d'espèces menacées**, par la députée Sandra Regol (ECOS) et le sénateur Yannick Jadot (GEST). Nous sommes intervenus à l'Assemblée pour **collecter un maximum de co-signatures** au texte de Mme Regol et en avons obtenu 82. Nous nous mobilisons maintenant pour que la proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour par la conférence des Présidents de l'Assemblée.



9. Renforcer les liens entre les ONG et les parlementaires

La Rencontre CAP du 30 octobre 2024 a réuni une trentaine de parlementaires, collaborateurs, élus locaux et représentants ministériels pour faire progresser la prise en compte de la condition animale dans les politiques publiques. Grâce aux **échanges directs entre responsables politiques et 18 de nos ONG partenaires**, cet événement a permis d'identifier des pistes d'actions politiques concrètes sur l'ensemble des thématiques liées à la condition animale : élevage, alimentation, animaux sauvages, captivité, corrida, expérimentation animale, animaux de compagnie, gouvernance et éducation.



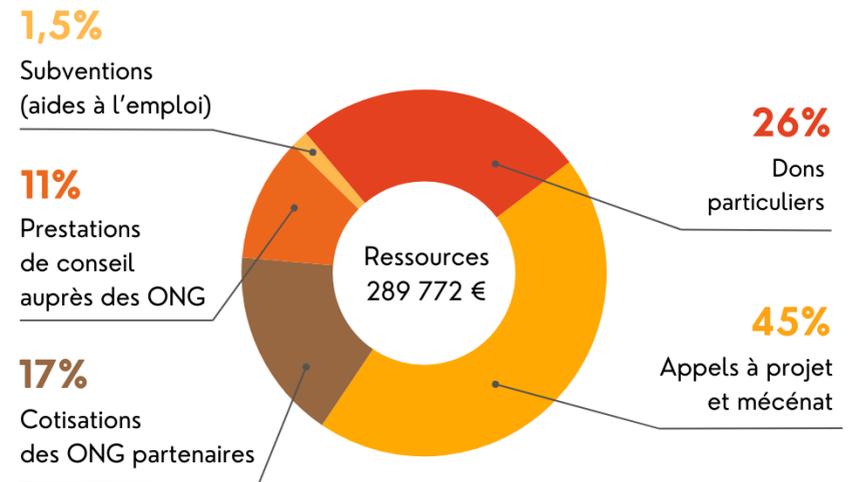
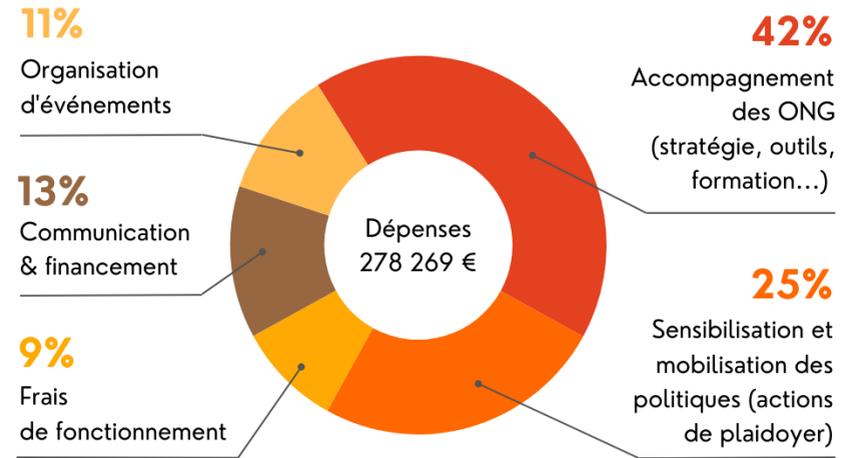
10. Encourager les décideurs politiques à soutenir le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale

La Rencontre CAP du 5 février 2025 a réuni une vingtaine de parlementaires, collaborateurs et élus locaux autour d'un sujet encore peu débattu : l'expérimentation animale. Cette rencontre, centrée sur les méthodes substitutives, a mis en avant l'enjeu d'une recherche à la fois éthique, innovante et compétitive. Pour la première fois, des scientifiques et industriels ont été invités à témoigner aux côtés des ONG partenaires, afin de dresser un état des lieux des pratiques actuelles et d'identifier les leviers politiques pour accélérer la transition vers une recherche sans animaux. A l'issue de cet événement, CAP et ses ONG partenaires ont proposé aux parlementaires de **déposer 15 questions écrites pour encourager le gouvernement à se saisir du sujet.**



Le budget de l'année 8

Voici un aperçu du budget réalisé pour notre 8ème année d'activité, clôturée le 30 juin 2025. Vous trouverez plus de détails dans notre bilan financier annuel, présenté lors de notre Assemblée Générale en fin d'année.



Vos dons font notre action

Notre action repose sur le soutien de donateurs et mécènes engagés. Merci à toutes celles et ceux qui soutiennent notre action !

Pourquoi soutenir Convergence Animaux Politique ?

Ces dernières années, la cause animale est devenue un véritable enjeu sociétal. Depuis 2017, CAP a permis d'obtenir des avancées politiques concrètes, notamment la Loi contre la maltraitance animale adoptée en 2021. Notre méthode permet de favoriser la coopération entre les ONG et renforcer l'efficacité collective du mouvement associatif. Notre stratégie a prouvé son efficacité et laisse envisager des avancées encore plus importantes dans les années à venir pour intégrer la protection des animaux et de leur environnement dans la loi.



Notre association à but non lucratif est agréée par 1% for the planet, un réseau international rassemblant les acteurs de la philanthropie environnementale.

Notre action s'inscrit dans les objectifs de développement durable suivants :



Votre don est défiscalisé à 60%

Le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du montant de votre don.

Ils soutiennent notre action :



Les ONG partenaires de CAP



Humane World for Animals





CAP

CONVERGENCE ANIMAUX POLITIQUE



contact@convergence-animaux-politique.fr

convergence-animaux-politique.fr

Convergence Animaux Politique,
126 rue d'Alésia, 75014 Paris

Ne pas jeter sur la voie publique.